



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 10 - 2017 (annulé 2017-06-13)

Augmentation du débit – Section Montréal – lac Ontario (Révisé)

Révision à l'endroit critique du Canal Wiley Dondero

Afin de minimiser l'impact des inondations dans les environs du lac Ontario, les navigateurs sont avisés que le Conseil international du lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent a ordonné que le débit provenant du lac Ontario à travers le fleuve Saint-Laurent soit augmenté en étapes. Le Conseil pourra augmenter les débits jusqu'à 9910 mètres cubes par seconde (m³/s) en premier et par la suite jusqu'à 10 200 m³/s. La CGVMSL et le SLSDC prévoient de continuer leurs opérations à ces débits. En conséquence, les courants, dont la configuration pourrait être altérée, seront beaucoup plus forts dans le chenal. Les navigateurs sont priés de prendre ces faits en considération pendant leur transit de la section Montréal-lac Ontario.

En vigueur immédiatement, les navigateurs doivent noter qu'aucune rencontre ou dépassement ne sera permis dans les endroits critiques ci-dessous en raison de débits élevés:

- «American Narrows», entre «Sunken Rock Shoal» feu américain 189, et «Rock Island Light», feu américain 213
- «Brockville Narrows» entre les bouées 138 et 147
- **Canal Wiley Dondero, entre Point d'appel no. 9 (bouée 56) et les cellules d'amarrage en aval de Copeland Cut**

Les navigateurs devront régler leur vitesse en conséquence.

Les navigateurs devront faire preuve de prudence lorsqu'ils naviguent dans les zones de courants élevés telles que l'île Galop, l'île Toussaint, l'île Ogden, Copeland Cut et le chenal Sud Cornwall (Polly's Gut).

Le Conseil continuera d'évaluer les conditions de niveaux et de courants d'eau afin de déterminer si des augmentations supplémentaires de débit seront nécessaires. Si le Conseil détermine qu'il est nécessaire d'augmenter le débit à plus de 10 200 m³/s, il faudra suspendre la navigation de façon intermittente et un nouvel avis sera émis si une telle augmentation est nécessaire.

Nous rappelons aux navigateurs qu'il n'y aura aucune tolérance pour les navires ayant un tirant d'eau excédant le tirant d'eau maximum permis décrit dans l'avis de la voie maritime n°8. Les navigateurs doivent opérer à la vitesse la plus lente et sécuritaire possible afin de minimiser leur vague, en particulier lorsqu'ils passent près du rivage. Les restrictions de vitesses décrites dans les avis aux navigateurs – Montréal-lac Ontario n°14 et 15 restent en vigueur.

Des informations sur les débits et les niveaux d'eau seront fournies au besoin dans les messages radio spéciaux et ces messages seront affichés le même jour sur notre site internet Great Lakes-Seaway.

Les navigateurs sont invités à fournir des commentaires aux centres de contrôle par rapport aux conditions de navigations rencontrées en raison des débits d'eau élevés.

Le 19 mai 2017